



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'UE

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) - Autonomie protéique

Publics concernés

- #Agriculteur

Domaines secondaires

- [#Environnement](#)
- [#Énergies renouvelables](#)
- [#Biodiversité](#)
- [#Agriculture](#)

La Région Nouvelle-Aquitaine déploie la Mesure Agro-Environnementale et Climatique Autonomie protéique. Cette mesure accompagne les exploitations agricoles dans leur projet de transition agroécologique et leur adaptation au changement climatique à travers un engagement de 5 ans. Elle se fonde principalement sur un objectif de résultat visant à une plus grande autonomie protéique des élevages.

Objectif

Atteindre au terme des 5 ans d'engagement les valeurs cibles de 2 des 4 blocs techniques mobilisables (blocs laissés au choix de l'exploitant (cf. pages 3 à 5 de l'appel à projets à télécharger).

- Bloc 1 : Accroître de 10 points de % la part de surfaces fourragères d'intérêt protéique sur la surface fourragère principale ;
- Bloc 2 : Améliorer de 15 % les pratiques de pâturage ;
- Bloc 3 et 3 bis : Augmenter de 10 à 20 points de % la production fermière de concentrés ;
- Bloc 4 : Diminuer de 10 % la matière azotée importée ;

Un diagnostic initial et un diagnostic final permettent d'évaluer la progression.

Calendrier

Clôture de l'appel à projet : 29 mai 2026

Bénficiaire

Agriculteurs remplissant une des conditions suivantes précisées dans l'appel à projets

- Agriculteur actif personne physique ;
- Agriculteur actif personne morale exerçant sous forme sociétaire ;
- Agriculteur actif personne morale exerçant sous forme d'association ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Le siège de l'exploitation doit se trouver en Nouvelle-Aquitaine.

Montant

L'aide est de 18 000 €, elle est forfaitaire quelle que soit l'exploitation. Elle pourra être modulée suivant la réalisation des objectifs.

Critères de sélection

Hormis les critères d'éligibilité indiqués pages 6 à 8 de l'appel à projets (à télécharger), aucun autre critère de sélection n'est appliqué.

Comment faire ma demande ?

Tous les documents sont disponibles sur le site Europe en Nouvelle-Aquitaine : [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#). Le dépôt de la demande s'effectue sur ce site.

Correspondants

• Direction de l'agriculture des IAA et de la pêche

Service Relation aux usagers -

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption